



Socialement responsable

FÉDÉRATION C.F.T.C.

Chimie Mines Textile Energie

Secteur Mines

Freyming-Merlebach, le 20 juin 2022

Compte rendu de la réunion CA ASS du 15 juin et de la COPRAD du 16 juin de l'ANGDM

Le 15 et 16 juin 2022 se sont tenues les réunions FNAS et COPRAD de l'ANGDM. La délégation CFTC était représentée par Francis LUCAS et Raphaël MARGHERITA.

CNAS du 15 juin

Rappel dans la nouvelle COG : l'ANGDM est en paiement constaté et il n'est plus possible de reporter le budget non consommé.

Approbation du PV du 15 février 2022

Le PV est adopté à l'unanimité.

Point COVID

La Direction nous informe :

- Plus de restriction COVID applicable. Cependant, les gestes sanitaires restent en vigueur (gel, masque pour les agents qui le désirent etc.).
- L'activité fonctionne normalement.
- L'accueil a repris sur les sites.
- L'accueil sur RDV reste privilégié.
- Les permanences ont repris avec les gestes barrière.
- Les règles de télétravail en vigueur sont applicables conformément aux accords signés avec les partenaires sociaux.

La CFTC a rappelé le rôle indispensable des ASS sur le terrain et l'ouverture complète des permanences.

Point FNAS

Le solde FNAS au 31 mai est de 98 072 €.

A ce jour, 456 cautions ont été versées pour un montant de 401 388 € qui seront restitués à terme.

Cette mesure qui était mise en difficulté au printemps ne devrait pas être remise en cause en 2022. La direction envisage des rencontres avec les EHPAD pour finaliser les conventions.

De même, elle envisage de faire un point complet sur les autres petits fonds (CASC, 1% social etc.). A suivre.

La CFTC a rappelé l'importance de cette prestation et de tout mettre en œuvre pour la pérenniser, voire l'intégrer dans le programme 174 de l'Etat. A suivre.

Pilotage budgétaire

Prévision d'atterrissage budgétaire au 31 décembre 2022

Selon l'analyse budgétaire des prestations ASS à fin avril 2022 au regard des budgets 2022 votés conformément à la COG 2022-2024 (tableau de pilotage budgétaire)

L'analyse budgétaire à fin avril a été réalisée selon deux scénarios :

Le scénario n° 1 s'appuie sur les conclusions du séminaire d'octobre 2021. Il part de l'hypothèse qu'en 2022, la consommation des prestations reprendrait selon un rythme proche de celui de 2019 quoiqu'affecté par la COVID. Ce scénario s'appuie sur une période de référence 2018, 2019 (sans COVID) et 2021 (année impactée par la COVID, mais dans une moindre ampleur que 2020 quant à l'impact sur le comportement des bénéficiaires).

Le scénario n° 2 s'appuie sur le constat que le rythme de consommation des premiers mois de l'année est finalement proche de celui de 2021 et extrapole ce rythme sur le reste de l'année. Dans ce scénario, c'est 2021 qui devient la période de référence.

A ce stade, on considère que le scénario n°1 correspond à une prévision haute de consommation budgétaire et que le scénario n°2 renvoie à une prévision sans doute un peu trop faible.

Les ajustements quant au scénario de prévision retenu seront réalisés au fil de l'exécution réelle des charges.

	22B	AT/MP	Maladie	Vieillesse	PVL	TOTAL
Prévision de sous-consommation au 30 avril selon le scénario 1 (ref 2018,2019,2021)	18 650€	10 023€	239 342€	1 234 787€	-	1 502 801€
Prévision de sous-consommation au 30 avril selon le scénario 2 (ref 2021)	304 589€	12 057€	511 841€	1 278 679€	-	2 107 166€

Pour la CFTC, il en ressort que dans les deux hypothèses on s'oriente vers une sous consommation budgétaire. Elle a rappelé qu'avec la nouvelle COG, le report n'est plus possible et a demandé de remettre en place ou adapter les prestations actuelles, comme par exemple l'aide à l'incontinence qui avait été supprimée pour les plus bas revenus, ou adapter les barèmes des aides ménagères, ou créer une nouvelle aide type énergie avec le solde existant.

La Direction n'est pas trop favorable à prendre des mesures pérennes et souhaite retarder les décisions.

Pour la CFTC, il est urgent et important de tout mettre en œuvre pour consommer l'intégralité du budget. Ces propositions doivent aussi être défendues dans les régions. A suivre.

Bilan politique vacances

Il en ressort que les vacances séjours ou proximité ont été impactées par la pandémie en 2021. On note une baisse des séjours longue durée au profit de séjours plus courts voire sorties.

Pour la CFTC, l'orientation doit tenir compte du vieillissement de nos ayants droit. Les séjours de proximité sont plus appropriés à nos mineurs. De même, elle a fortement insisté sur le budget loisir où on note une forte disparité entre les régions. On constate que la plus grande région (Est) a le moins de sorties (en nombre).

La Direction va regarder ce problème et nous tiendra informée.

Il demande à chaque région dans les commissions locales de suivre les sorties organisées et être force de propositions afin de coller au plus près du budget, car l'excédent ne sera pas reconduit en 2023.

COPRAD du 16 juin 2022

Approbation des PV du 16 novembre 2021 et 15 février 2022.

Les deux PV ont été validés à l'unanimité.

Suivi des prestations

Situation au 31 mai 2022 :

Actifs 34 agents :

- ⇒ 13 en CET
- ⇒ 3 détachés ANGDM
- ⇒ 3 détachés aux MDPA
- ⇒ 15 détachés BRGM (9 à Merlebach, 4 à Orléans, 1 à Gardanne et 1 à Billy Montigny)
- ⇒ 3 agents en CCFC

Effectifs gérés : 79 470 ayants droit qui se décomposent de la façon suivante :

- Ouvrants droit : 37 962
- Conjoints survivants 41 778

La moyenne d'âge des bénéficiaires est de 76 ans pour les ouvrants droit et de 85 ans pour les conjoints survivants.

Prestations servies

- ⇒ 76 378 prestations chauffage dont 15 % en capitalisation
- ⇒ 68 910 prestations logements dont 7 % en capitalisation, 68 % en espèces et 25 % en nature.
- ⇒ 2465 agents sont bénéficiaires d'un dispositif de préretraite.

Si vous avez besoin de plus de renseignements, je reste à votre disposition.

Il est à noter que pour la première fois on passe sous la barre des 80 000 prestations servies.

Bourse des Mines

La Direction nous a fait le bilan de la campagne 2021/2022.

Total des dossiers reçus = 299

77 dossiers ont été rejetés non conformes au RI de la bourse des mines.

Il faut rappeler qu'en cas de refus, les ayants droit peuvent contester la décision via la CRC qui étudiera le cas.

A titre d'information, le coût alloué à la bourse des mines est de 141 242 €.

Le coût moyen d'une bourse est de 690 €.

58 % des bénéficiaires issus de CdF

32 % des Carmi

Le reste salins, ardoisières etc.

La CFTC a demandé l'ouverture de discussions pour adapter le RI à la réalité de la situation du travail d'aujourd'hui, notamment par la prise en compte de l'alternance, apprentissage. La Direction n'est pas opposée d'ouvrir des discussions sur le sujet. A suivre.

Réunion d'information organisée avec les ex salariés Coke de Drocourt

Une réunion s'est tenue à Noyelles avec le personnel concerné (environ 20 personnes). Elle a été jugée positive par les participants. L'objectif était de faire le bilan sur le suivi du plan social des agents de Drocourt et Agglonord.

Réglementation

La Direction nous informe que l'ensemble des dossiers retraites des mineurs sera transmis et géré uniquement à Garches/Sarcelles. Une équipe dédiée a été mise en place.

Une plateforme téléphonique unique Arrco/Agirc/AG2R la Mondiale va être mise en place prochainement. Ce système devrait encore plus faciliter le suivi des dossiers.

Logement

On nous a fait le point sur les conventions en cours (bailleurs, foyer etc.). A ce jour, l'ANGDM gère 168 conventions.

Divers

Une réunion avec les administrateurs se tiendra normalement le 5 juillet sur les maladies professionnelles. Francis LUCAS siègera pour la CFTC. Nous restons à votre disposition pour plus de détails.

La délégation CFTC
Raphaël MARGHERITA
Francis LUCAS